

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/SPS/GEN/1198

10 octobre 2012

(12-5506)

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais/
français/
espagnol

ACTIVITÉS PERTINENTES

Communication présentée par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE)

La communication ci-après, reçue le 9 octobre 2012, est distribuée à la demande de l'OIE.

1. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a le plaisir de mettre à disposition la présente mise à jour pour information des Membres du Comité sanitaire et phytosanitaire (Comité SPS) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) rassemblés à l'occasion de leur cinquante-cinquième réunion. Ce rapport porte principalement sur les derniers développements concernant le programme des travaux normatifs de l'OIE, en prêtant une attention toute particulière à la réunion de septembre 2012 de la Commission des normes sanitaires de l'OIE pour les animaux terrestres (Commission du Code). Le rapport de la réunion de la Commission du Code se trouvera sur le site Web de l'OIE sans tarder. Parmi les principaux points abordés figurent:

1. Critères servant à l'inscription d'une maladie

2. La version révisée des critères servant à l'inscription d'une maladie a été adoptée au cours de la 80^{ème} Session générale de l'OIE tenue en mai 2012. L'OIE a convoqué une réunion d'experts en juillet 2012 afin d'examiner les maladies touchant les animaux terrestres qui sont inscrites sur la liste de l'OIE en les confrontant aux critères révisés. Les experts ont proposé de supprimer de la liste certaines maladies et la Commission du Code a décidé de diffuser aux Membres de l'OIE la nouvelle proposition de liste accompagnée de ses points de vue justifiant les changements proposés.

2. Résistance aux agents antimicrobiens

3. Considérant l'importance croissante de la résistance aux agents antimicrobiens en santé animale et en santé publique, l'OIE continue à se pencher sur cette question dans le cadre de son mandat. L'OIE a un rôle important et continu à jouer au niveau de l'actualisation des normes dédiées. Le Code sanitaire des animaux terrestres de l'OIE (Code terrestre) comporte cinq chapitres relatifs à ce thème, et, comme mentionné dans le rapport de la réunion de juillet, l'Assemblée mondiale des Délégués a adopté la révision de deux d'entre eux. La Commission du Code en a examiné trois autres au cours de sa réunion de septembre et a décidé de soumettre les projets de chapitres révisés intitulés "Introduction aux recommandations visant à prévenir les antibiorésistances" et "Utilisation responsable et prudente des agents antimicrobiens en médecine vétérinaire" à l'examen des Pays Membres. Le chapitre restant à examiner qui est intitulé "L'appréciation des risques d'antibiorésistance secondaires à l'usage des agents antimicrobiens chez les animaux", a été adressé à un groupe d'experts en vue de son examen.

3. Infection par des parasites zoonotiques

4. L'OIE poursuit son étroite collaboration avec la Commission du Codex Alimentarius en ce qui concerne ce thème d'intérêt mutuel. Un Groupe ad hoc d'experts de l'OIE sur les parasites zoonotiques s'est réuni en décembre 2011 dans le but d'examiner la version révisée du chapitre sur l'hydatidose. La Commission du Code a analysé le travail accompli par le Groupe ad hoc ainsi que les commentaires émanant de Membres et a diffusé une nouvelle mouture du chapitre en vue de recueillir des observations dans l'objectif de le faire adopter au cours de la 81^{ème} Session générale en 2013.

5. Par ailleurs, le groupe d'experts s'est réuni en juillet 2012 afin de procéder à l'examen des commentaires émanant de Membres sur la version révisée du projet de chapitre sur la trichinellose. Le grand nombre de commentaires adressés à l'OIE l'a conduit à opérer une révision approfondie du projet de chapitre au plan tant de la restructuration que de la simplification. Le Groupe ad hoc a amendé le texte du chapitre pour montrer que l'importance de la trichinellose réside dans le fait qu'elle constitue davantage un risque pour l'homme que pour l'animal et dans les coûts qu'induit son contrôle dans les populations d'animaux destinés à l'abattage. En raison de l'absence de moyens clairs et objectifs permettant d'établir un statut indemne pour un pays ou une zone, le chapitre n'a abordé la question que sous l'angle du compartiment posant un risque négligeable d'infection par *Trichinella* chez le porc domestique élevé dans des conditions de gestion contrôlées. La Commission du Code a fait sienne cette approche et a diffusé le chapitre révisé aux Membres pour commentaire.

4. Peste bovine

6. Le chapitre du Code terrestre relatif à la peste bovine avait été adressé au Comité consultatif mixte OIE/FAO en vue de recueillir des remarques de la part de ses membres. Après avoir procédé à l'examen de ces remarques et de celles émanant de Membres, la Commission du Code a une nouvelle fois révisé le chapitre et a décidé de le diffuser auprès des Délégués pour commentaire, en vue de le faire adopter au cours de la 81^{ème} Session générale en mai 2013. Parmi les ajouts d'importance au texte du nouveau projet de chapitre figure l'obligation pour les pays de fournir une notification annuelle de la séquestration du virus de la peste bovine et du matériel en contenant.

5. Renforcement des capacités par le biais du processus PVS de l'OIE

7. L'OIE poursuit son initiative mondiale destinée à apporter un soutien aux Pays Membres souhaitant se mettre en conformité avec les normes de qualité sur les Services vétérinaires et les Services sanitaires chargés des animaux aquatiques nationaux (SSAA) par le biais du processus PVS de l'OIE. Un état d'avancement des missions PVS est annexé au présent document.

8. Un groupe d'experts s'est réuni au cours de l'été 2012 afin de réviser la cinquième édition de l'Outil pour l'évaluation des performances des Services vétérinaires de l'OIE (Outil PVS de l'OIE) et a mis au point un outil d'évaluation des SSAA en se basant sur l'Outil PVS de l'OIE. Cet outil sera disponible sur le site Web de l'OIE une fois qu'il aura été mis au point.

6. Bonne gouvernance et enseignement vétérinaire

L'enseignement vétérinaire de qualité constitue la pierre angulaire de la bonne gouvernance des Services vétérinaires, dans ses composantes tant publiques que privées. L'OIE poursuit son étroite collaboration avec les responsables et les décideurs nationaux en la matière, ainsi qu'avec les organisations régionales et internationales, en vue d'améliorer la qualité de l'enseignement vétérinaire au plan mondial. L'OIE a réuni pour la cinquième reprise les experts du Groupe ad hoc en charge de ce domaine d'action au mois de juillet. Ils ont mis au point un projet de lignes directrices sur le cursus-type de base qui est un compagnon indissociable des recommandations de l'OIE sur les "Compétences minimales requises "au premier jour" pour les jeunes diplômés en médecine vétérinaire

afin qu'ils fournissent des prestations de qualité aux Services vétérinaires nationaux". Il est prévu que les nouvelles lignes directrices feront office d'outils pour les établissements d'enseignement vétérinaire implantés dans les Pays Membres de l'OIE lors de la mise au point des curricula destinés aux étudiants en médecine vétérinaire afin d'assurer les niveaux de compétences attendus. Ce Groupe ad hoc a également préparé un document exposant en détail les recommandations de l'OIE sur l'enseignement post-universitaire et la formation continue. Tous ces documents seront mis à disposition sur le site Web de l'OIE une fois qu'ils auront été parachevés.

ANNEXE

SITUATION EN CE QUI CONCERNE LES ÉVALUATIONS PVS

État d'avancement des missions d'évaluation PVS au 13 septembre 2012

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports mis en diffusion restreinte et communiqués aux organisations partenaires de l'OIE et aux bailleurs de fonds
Afrique	52	51	47	36
Amériques	29	22	21	18
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	18	18	11
Europe	53	15	14	12
Moyen-Orient	12	12	11	5
TOTAL	178	118	111	82

État d'avancement des missions d'analyse des écarts PVS au 13 septembre 2012

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Rapports mis en diffusion restreinte et communiqués aux organisations partenaires de l'OIE et aux bailleurs de fonds
Afrique	52	37	32	19
Amériques	29	13	9	6
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	12	10	6
Europe	53	6	6	2
Moyen-Orient	12	8	3	0
TOTAL	178	76	60	33

État d'avancement des missions relatives à la législation vétérinaire au 13 septembre 2012

	Membres de l'OIE	Demandes reçues	Missions réalisées	Documents reçus
Afrique	52	22	15	15
Amériques	29	5	3	3
Asie, Extrême-Orient et Océanie	32	5	4	4
Europe	53	3	2	2
Moyen-Orient	12	4	4	4
TOTAL	178	39	28	28